

Catalogue des formations

Formations délivrées dans nos bureaux à Paris et Lyon ou au sein de votre entreprise.

Loi travail

Loi de finances

Contrôle URSSAF

Négociation en entreprise

Contrôle crédit impôt recherche



- Chefs d'entreprise,
- DRH/RRH,
- Juristes d'entreprise, Responsables paie,
- Autres professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Cette formation vous permettra de maitriser la procédure de contrôle URSSAF afin d'être en capacité de mettre en œuvre les droits du cotisant à chaque étape de la procédure : documents à conserver, mentions obligatoires, méthodologie de calcul mise en œuvre par l'URSSAF, demande de crédit, contestation du redressement etc...

PROGRAMME:

- 1. Anticiper le contrôle
 - Maitriser la procédure
 - Identifier les points clés de l'avis de contrôle
 - Préparer les éléments opérationnels
- 2. Faire du contrôle URSSAF une opportunité
 - Comprendre les différentes méthodes de calcul de redressement
 - Les demandes de crédits
 - La négociation avec l'URSSAF
- 3. Lettre d'observation URSSAF : comprendre et agir en vue de limiter l'impact du redressement
 - La procédure de redressements
 - Répondre et contester la lettre d'observation
 - Saisir la commission de recours amiable
 - Comprendre le mécanisme des intérêts moratoires et des pénalités
- 4. Le contentieux
 - Comprendre la procédure contentieuse en droit de la sécurité sociale
 - Anticiper les délais et voies de recours

Cette formation peut également être proposée dans une version synthétique d'une demie-journée unique, "Les point clé pour réussir son contrôle URSSAF" à 300 euros HT la demie journée / personne.

2 jours

La réforme des institutions représentatives du personnel dans les entreprises *

A DESTINATION:

- Chefs d'entreprise,
- DRH/RRH,
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et responsables des affaires sociales,
- Autres professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Cette formation vous permettra de maitriser les enjeux de la réforme en matière de dialogue social, de maitriser votre calendrier de négociation, de disposer des connaissances essentielles pour la mise en place du Comité social et économique d'entreprise ainsi que les autres institutions obligatoires selon la catégorie de votre entreprise, de maitriser la nouvelle hiérarchie des normes et d'anticiper votre stratégie de négociation.

PROGRAMME:

- 1. Les nouvelles règles de la négociation collective
 - Création du Comité économique et social d'entreprise
 - Gestion des IRP et nouvelles obligations de consultations
 - La hiérarchie des normes conventionnelles
 - Les négociations obligatoires
- 2. L'accord d'entreprise
 - Les nouvelles opportunités de la négociation d'entreprise
 - Comment articuler les nouveaux accords d'entreprises avec l'environnement conventionnel antérieur
 - Anticiper la réforme en cours et définir son calendrier de négociation
- 3. Optimiser les négociations et la rédaction des accords
 - Négocier des accords d'entreprise au regard des dispositions applicables à votre entreprise (taille, présence de DS ou non etc...)
 - Rédiger des accords d'entreprise en cohérence avec les conséquences opérationnelles de l'accord (paie, durée du travail etc...)
 - Connaître les contentieux les plus fréquents découlant de la négociation d'entreprise

Cette formation est adaptable selon la taille de votre entreprise : entre 50 et 300 salariés ou plus de 300 salariés.

- Chefs d'entreprise,
- DRH/RRH,
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et responsables paie,
- Autres professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Cette formation vous permettra de maitriser les grandes évolutions du droit du travail (Loi Travail, ordonnances réformant le dialogue social etc...) afin d'identifier les évolutions immédiates à mettre en œuvre dans l'entreprise, les opportunités de la réformes et les nouvelles obligations pour les employeurs.

PROGRAMME:

- 1. La nouvelle architecture du droit du travail issue de la Loi Travail
 - La hiérarchie des normes
 - Les modifications du Code du travail à connaître impérativement (congés, licenciement, droit à la déconnexion etc...)
- 2. Présentation des ordonnances réformant le dialogue social
 - Ordonnance relative au renforcement de la négociation collective
 - Ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales
 - Ordonnance relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail
 - Ordonnance relative au compte professionnel de prévention
 - Ordonnance portant diverses mesures relatives aux négociations collectives
- 3. La nouvelle place de la négociation d'entreprise
 - Les nouvelles opportunités de la négociation d'entreprise
 - Comment articuler les nouveaux accords d'entreprises avec l'environnement conventionnel antérieur
 - Anticiper les réformes à venir
- 4. Les licenciements collectifs
 - Les motifs légitimes pour procéder à un licenciement collectif
 - La notion de réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité.
 - La cessation d'activité
 - Les difficultés économiques

- Chefs d'entreprise,
- DRH/RRH,
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et responsables paie,
- Autres professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Cette formation vous permettra de maitriser les enjeux de la négociation en entreprise et de mieux appréhender les grandes réformes issues de la loi Travail : partenaires à la négociation, forme et contenu des accords, dépôt, entrée en vigueur et durée, révision, dénonciation et mise en cause.

PROGRAMME:

- 1. Négociation
 - Partenaires à la négociation
 - Forme et contenu des accords
 - Dépôt, entrée en vigueur et durée
- 2. Révision, dénonciation et mise en cause
 - Révision
 - Dénonciation
 - Accord de transition et d'adaptation
 - Maintien de la rémunération
 - Focus : autres points de la réforme

- Chefs d'entreprise,
- DRH/RRH,
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et responsables des affaires sociales,
- Autres professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Cette formation vous permettra d'acquérir ou de perfectionner vos connaissances en matière d'aptitude et d'inaptitude médicale sous l'angle du droit du travail.

PROGRAMME:

- 1. Le constat de l'aptitude ou de l'inaptitude : qui, quand, comment ? (réforme du constat de l'inaptitude par la loi du 08 août 2016)
- 2. La contestation de l'avis du médecin du travail : procédure et conséquences (compétence nouvelle du CPH en la formation des référés, réforme prévue par les ordonnances Macron...)
- 3. Les suites de l'avis du médecin du travail : aptitude, aptitude avec réserves, inaptitude : obligations de l'employeur et procédures afférentes (dispense de reclassement, notion d'emploi disponible etc...)

- · Chefs d'entreprise,
- DRH/RRH,
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et responsables paie,
- Autres professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Cette formation vous permettra de perfectionner vos connaissances en matière de redressement URSSAF, et plus précisément sur le thème des majorations de retard.

PROGRAMME:

- 1. Généralités
- 2. Le calcul des majorations de retard
- 3. La remise des majorations
- 4. La problématique de l'imputation
- 5. Cas pratiques
- 6. En bref

- · Chefs d'entreprise,
- DRH/RRH,
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et responsables paie,
- Autres professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Cette formation vous permettra de maitriser les enjeux du droit à la déconnexion : obligations, risques, mise en œuvre opérationnelle, rédaction d'une charte ou d'un accord d'entreprise.

PROGRAMME:

- 1. Rappel du contexte
 - Loi Travail
 - Evolutions en matière de télétravail issues des ordonnances réformant le dialogue social
- 2. Obligation de l'employeur
 - Définir et connaitre ses obligations
 - Connaitre les contentieux relatifs au temps de travail
- 3. Créer les outils afin de permettre le droit à la déconnexion
 - Identifier le besoin de l'entreprise
 - Rédiger une charte, un accord et adapter les contrats de travail

- Chefs d'entreprise,
- DRH/RRH,
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et responsables paie,
- Autres professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Cette formation vous permettra de maitriser les dernières évolutions en matière de licenciement économique, d'anticiper celui-ci grâce aux outils issus des dernières réformes (accords de préservation de l'emploi, accord GPEC etc...).

PROGRAMME:

- 1. Les nouvelles règles du licenciement économiques
 - Définition
 - Les critères pour matérialiser le motif économique
- 2. Anticiper le licenciement économique
 - Accord GPEC
 - Accord de préservation de l'emploi
 - Autres modes de rupture du contrat de travail
- 3. Les licenciements économiques collectifs
 - Les motifs légitimes pour procéder à un licenciement collectif
 - Maitriser la procédure
 - Anticiper les risques
 - La cessation d'activité

Appréhender les enjeux des ordonnances réformant le dialogue social

1 demi-journée

A DESTINATION:

- Chefs d'entreprise,
- DRH/RRH,
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et responsables paie,
- Autres professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Cette formation vous permettra de maitriser les principaux enjeux issus des ordonnances réformant le dialogue social, d'anticiper leurs conséquences et de cerner les opportunités pour l'entreprise.

PROGRAMME:

- 1. Rappel du contexte
 - Loi Rebsamen
 - Loi Travail
 - Projets d'ordonnances
- 2. Ordonnance relative au renforcement de la négociation collective
 - Mise en œuvre de la négociation collective
 - Accords de préservation de l'emploi
 - Négociations obligatoires
- 3. Ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales
 - Fusion des IRP
- 4. Ordonnance relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail
 - Accessibilité au droit du travail
 - Prévisibilité
 - Nouveaux cas de rupture
 - Licenciement économique
 - Télétravail
 - · Conditions de recours aux contrats temporaires
- 5. Ordonnance relative au compte professionnel de prévention
 - Nouveau régime de pénibilité
 - Accord en faveur de la prévention des effets de l'exposition à certains facteurs de risques
 - Utilisation du compte de prévention
- 6. Ordonnance portant diverses mesures relatives aux négociations collectives
 - Extension et élargissement des accords collectifs

- Chefs d'entreprise,
- DRH/RRH,
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et responsables paie,
- Autres professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Cette formation vous permettra de maitriser les enjeux du recours à des travailleurs étrangers détachés, à sécuriser vos pratiques et à gérer un contrôle de l'inspection de travail.

PROGRAMME:

- 1. Avant-propos, chiffres et définition
- 2. Obligations pesant sur l'entreprise étrangère
- 3. Obligations pesant sur l'entreprise française
- 4. Gérer un contrôle de l'inspection du travail et sanctions
- 5. Cas pratiques

- Chefs d'entreprise,
- DRH/RRH,
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et responsables paie,
- Autres professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

L'objectif de la formation est de permettre l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances des membres de la délégation unique du personnel.

PROGRAMME:

- 1. Définition de la Délégation Unique du Personnel
 - Entreprises visées : entreprises de moins de 300 salariés
 - Modalités de mise en place
 - Composition : nombre de représentants
- 2. Attributions : intégralité des fonctions des 3 institutions représentatives (DP, CE, CHSCT)
 - Présentation de réclamations à l'employeur (La DUP : interlocuteur privilégié)
 - Droit d'alerte (en cas d'atteinte aux droits des personnes, alerte des organes de la direction…)
 - Prévention et protection de la santé des salariés
 - Attributions sociales et culturelles (amélioration des conditions de vie et d'emploi dans l'entreprise)
 - Négociation des accords collectifs (en l'absence de délégué syndical)
 - Attributions économiques
 - Informations et consultations obligatoires de la Délégation Unique du Personnel
 - Limites des attributions
- 3. Fonctionnement de la délégation unique du personnel
 - Moyens de fonctionnement
 - Heures de délégation
- 4. Les nouveautés issues des ordonnances MACRON (ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social, ordonnance relative au renforcement de la négociation collective)
 - Présentation du Comité Social et Économique
 - Attributions du Comité Social et Économique
 - Entrée en vigueur : Impact sur le calendrier des négociations ?
- 5. Jurisprudences «mises en pratique» et Cas pratiques
- 6. Questions/réponses dont une partie sans la présence de la Direction

4 heures

Les principaux apports de la loi de finances 2018 et de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018.

L'objectif de la formation est de permettre le perfectionnement des connaissances en matière de droit fiscal et de droit de la sécurité sociale, à la lumière des dernières évolutions et actualités intervenues en la matière par l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi de finances et de la nouvelle Loi de financement de la sécurité sociale.

Un préalable d'un niveau Master en droit est requis pour la dispense de cette formation.

PROGRAMME:

- 1. Fiscalité des entreprises et impacts sociaux sur les employeurs
- 2. Fiscalité personnelle et impacts sociaux sur les salariés
- 3. Impacts sur les travailleurs indépendants
- 4. Mesures diverses des Loi de finances et Loi de financement de la sécurité sociale 2018, et autres actualités de janvier 2018

Formation par :

Me S.MALINOWSKI & Me L.BOISSEAU

FORMATIONS A VENIR

- Pénibilité
- Prévention des risques (RPS, surcharge au travail, burn out, ect...)
- La pratique de la DSN
- Loi de finances et Loi de financement de la sécurité sociale
- Contribution sociale de solidarité des sociétés
- Jeune entreprise innovante : Champ d'application et détermination des avantages
- Comment bien gérer son contrôle CIR
- Le statut de PME communautaire

Un support de formation sera diffusé au cours de la formation, sur ordinateur.

Ledit support sera remis aux participants à l'issue de la formation.

La formation sera validée par la mise en application de cas pratiques à l'issue de la présentation théorique.

Une liste d'émargement sera remplie et une attestation de présence sera remise à chaque participant.

La formation sera sanctionnée par la remise au stagiaire d'une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et le résultat de l'évaluation des acquis de la formation.



Le cabinet Onelaw intervient en qualité d'organisme de formation sous le numéro de déclaration d'activité 84 69 14622 69 délivré par le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

A ce titre, le cabinet Onelaw délivre des formations à l'attention de ses clients, dans le cadre des obligations en matière de formation professionnelle des salariés. De telles formations peuvent être prises en charge par les OPCA. En outre, le cabinet Onelaw réalise également des formations reconnue dans le cadre de l'obligation de formation continue des avocats.

